

Sélection d'article sur la politique suisse

processus

L'ouragan « Lothar » nombreux dommages aux forêts

Imprimer

Éditeur

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Contributions de

Barras, François

Citations préféré

Barras, François 2025. *Sélection d'article sur la politique suisse: L'ouragan «Lothar» nombreux dommages aux forêts, 2000*. Bern: Année Politique Suisse, Institut de science politique, Université de Berne. www.anneepolitique.swiss, téléchargé le 15.05.2025.

Sommaire

Chronique générale	1
Economie	1
Agriculture	1
Sylviculture	1

Abréviations

Chronique générale

Economie

Agriculture

Sylviculture

ACTE ADMINISTRATIF
DATE: 19.01.2000
FRANÇOIS BARRAS

L'ouragan « Lothar » qui s'était abattu sur le centre de la Suisse aux tout derniers jours de l'année 1999 a provoqué de **nombreux dommages aux forêts**: quelques jours après la tempête, on dénombrait 12 millions de mètres cubes d'arbres abattus, soit deux ans et demi de coupe normale – au prix de 100 francs le mètre cube, l'on pouvait évaluer à un milliard de francs le montant potentiel de ce stock de bois abattu. Rapidement, une cellule de crise a été mise en place, réunissant inspecteurs cantonaux des forêts, Institut fédérale de recherche sur la forêt, la neige et le paysage, association des scieries, Caisse nationale d'assurance, WWF et Pro Natura. Un état-major national a été constitué de six personnes choisies parmi ces représentants, afin de définir une stratégie adéquate pour parer aux mesures urgentes. Le groupe a en premier lieu dû répondre aux demandes pressantes de la Commission de l'économie du bois (CEB) et de l'Association des scieries et de l'industrie du bois. Principales créances : la fixation de prix seuils – une réduction de 5 à 10% au maximum du prix des arbres abattus en novembre et décembre 1999 –, des interdictions d'abattage et des exemptions pour les gros transporteurs routiers de 40 tonnes. Avant d'adopter un train de mesures financières, l'état-major a confirmé que tous les arbres à terre ne seraient pas déblayés, contrairement au nettoyage aussi zélé que coûteux (400 millions de francs) qui avait suivi la tornade « Vivian » en 1990. Depuis 1993, la loi n'oblige plus à reboiser un vide dans un délai de trois ans. Le bois restera donc sur place dans les régions escarpées ou reculées, mesure qui ne devrait pas porter atteinte au biotope naturel. Dans le canton de Berne, particulièrement touché par « Lothar » (4,5 millions de mètres cubes de bois renversés), 30% des arbres resteront ainsi au sol.¹

1) Lib., 5.1.00 (état-major); 24h, 6.1.00 (revendications); TG et Bund, 19.1.00 (déblayage).